



# Comment faire jouer la clause résolutoire d'un bail d'habitation ?

Fiche pratique publié le 01/06/2016, vu 804 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Une clause résolutoire permet d'obtenir la résiliation automatique du bail, après passage devant le juge.**

## 1) En quoi consiste une clause résolutoire ?

En signant un contrat comportant une clause résolutoire, le locataire accepte que la [violation](#) de l'une des obligations visées par la clause entraîne la résiliation pure et simple du bail.

## 2) Dans quels cas peut-on faire jouer la clause résolutoire ?

Il faut savoir qu'une clause résolutoire ne peut viser que quatre situations :

- le non-versement du [dépôt de garantie](#),
- le [défaut de paiement](#) du loyer ou des charges (provisions sur charges ou montant réclamé lors de la régularisation),
- le défaut d'assurance des risques locatifs,
- les troubles du voisinage dont le locataire est l'auteur.

?

Plus de précisions : [http://www.assistant-juridique.fr/clause\\_resolutoire\\_habitation.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/clause_resolutoire_habitation.jsp)